

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AVEC LE CHEF DU BUREAU DE LA GESTION FISCALE DE LA DGFIP, M LE BARON LE MARDI 28/01/20

En présence de : M LE BARON, M CLERGET Délégué interrégional de la région Rhône-Alpes-Bourgogne, M CATANESE Directeur Régional, M LEPAGE responsable du pôle gestion fiscale

La CFTC DGFIP, au sein de la délégation intersyndicale, était représentée par Christophe RECOUVREUX et Anne DAULIN.

En préambule, l'intersyndicale déclare :

- Les agents sont à bout, ils ont perdu tout sens et toute motivation dans leur travail, et certaines structures sont au bord de l'implosion.

- Ce ne sont pas ces nouvelles réorganisations dont la DGFIP nous a dit qu'elles donneraient plus de visibilité que l'ASR, ni les nouvelles salves de suppressions d'emploi, ni même l'externalisation programmée de la plupart de leurs missions (paiement en espèces dans les bureaux de tabac, transfert de la mission topographique du SDIF à l'Institut Géographique National ...) qui vont améliorer notre quotidien, ni la qualité des missions exercées.

- La création des Espaces France Services (véritables coquilles vides) ne permettra pas à l'administration de répondre à la demande globale des usagers, en matière de services de proximité et d'exigence légitime de qualité, ce qui correspond à la définition du service public.

- Les applicatifs informatiques ne fonctionnent pas (windows 10, portail ...), manque de communication de la DGFIP : calendrier applicatif non respecté.

- Les agents ne peuvent plus travailler dans de telles conditions et ils ne peuvent plus accepter de ne pas être entendus, d'autant qu'à cette réorganisation profonde de notre réseau s'ajoutent les réformes de la fonction publique.

En réponse, M LE BARON indique :

- Transfert de missions :

A partir du 1^{er} juillet 2020, les contribuables pourront payer leurs impôts et amendes en espèces dans les bureaux de tabac. Les horaires d'ouverture large de la profession garantissent aux usagers un service de paiement pratique.

Le rapport Gardette préconise le transfert échelonné de quelques taxes douanières à la DGFIP. Cela ne représentera pas de charge de travail importante. C'est un transfert de charges marginales.

Ces mouvements de missions s'équilibreront. (...)

SIP :

Le PAS est une « nouvelle gymnastique à appréhender » : beaucoup de pédagogie à faire aux usagers jusqu'à la fin de l'année 2020.

Il y a eu beaucoup de réception physique et téléphonique pour la mise en place de cette réforme.

En 2021, la structure sera en vitesse de croisière (80 % allègement de TH), le PAS sera assimilé par les contribuables, la création des Centres de Contacts Téléphoniques diminuera le nombre d'appels.

- SPFE :

Le manque de personnel est à l'origine du retard des publications foncières.

Ce service demande une spécialisation des agents.

La fusion des SPF a créé une grosse structure robuste aux aléas et cela pénalise moins l'activité.

L'augmentation des demandes de renseignements et des réquisitions sera amoindrie par la mise en place en Côte d'Or en 2021 de l'Accès Notaires au Fichier immobilier (ANF). Ce système informatique expérimenté, qui fonctionne maintenant, permettra une consultation autonome des notaires

Les SPF en difficulté bénéficieront de l'appui du Service d'Aide à la Publicité Foncière (SAPF).

- Informatique :

Firefox se substitue à Internet explorer, il fonctionne.

Vous avez raison sur les problèmes informatiques. Je déplore la situation, je transmets aux services

- Recouvrement unifié :

Un service par département devrait s'occuper de l'unification du recouvrement de l'impôt, des produits divers, des amendes et des produits locaux.

Cette unification prévue en 2022 ne se fera pas, elle sera reportée à plus lointaine échéance.

Le recouvrement est un métier spécifique et est plus efficace lorsqu'on globalise les créances à recouvrer pour une même personne.

La DRFIP 21 a une particularité ; en effet le recouvrement des impôts et des amendes a déjà fusionné en 2019.

Le développement de l'application ROCSP permettrait l'unification de tous ces restes à recouvrer.

Le projet se déroulerait en 3 étapes :

- harmonisation procédurale des différents types de créances,
- informatique commune,
- organisation unifiée.

La CFTC DGFIP est intervenue en mentionnant au représentant de la Direction Générale que les conditions de vie au travail des agents des SIP s'étaient considérablement dégradées au cours des dernières années au gré des restructurations successives dans un contexte d'emploi de plus en plus contraint.

Par contre, les fermetures des deux après-midis aux usagers qui néanmoins ont permis aux agents de souffler un peu, restent cependant des mesures insuffisantes.

La CFTC DGFIP prend acte des propos de M Le Baron dont certains se sont voulus rassurants. Néanmoins, elle restera vigilante quant à la souffrance des agents que les mots les plus rassurants soient-ils ne suffisent pas à apaiser.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftcdgfip@gmail.com